

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malik à M. EGIRON Jean-François à partir de 12 h 40

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - BORDEAUX - Pôle intermodal St Jean - Lot 1 Infrastructures
- Marché 07157U - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'aménagement du pôle intermodal St Jean et de ses accès à Bordeaux, notre Etablissement public a confié le marché 07157U, représentant le lot 1-Travaux d'infrastructures/éclairage public/mobilier urbain et plantations-, au groupement PEPELIOT-SOBEBO VOIRIE / SAS PORTE ENTREPRISE TP / SOMOPA S.A.S. pour un montant de 4 189 872,55 € HT soit 5 011 087,57 € TTC.

Divers événements apparus en cours d'exécution du marché, et dont le groupement titulaire du marché n'est pas responsable, conduisent à des adaptations du projet et par conséquent à des prestations nouvelles, des prestations supplémentaires et à la non exécution de prestations initialement prévues au marché, qu'il y a lieu de considérer au travers d'un avenant n°1 au marché.

Modification du revêtement des voies circulées par les bus :

Dans le projet initial, la Maîtrise d'œuvre avait prévu un revêtement en pavés de la zone de régulation des bus et de ses voies d'accès. Or il a été constaté sur d'autres secteurs de ce type (Place de la Victoire, place des Quinconces...), une médiocre résistance des pavés aux efforts générés en particulier par les girations des bus et se traduisant par un déchaussement préjudiciable dans des délais courts.

Pour ces raisons, afin de ne pas aboutir à une indisponibilité du Pôle intermodal, il a été envisagé de remplacer les pavés par du béton désactivé et/ou bouchardé. Ainsi 9 planches d'essais ont été réalisées utilisant des gravillons de couleurs différentes de manière à obtenir un aspect similaire au pavage du parvis de la gare (5 planches en béton désactivé et 4 planches en béton bouchardé).

Coût de cette prestation non prévue au marché : 18 000,00 € HT

L'abandon de la solution consistant à remplacer les pavés des zones circulées bus par du béton désactivé, à la demande du Maître d'œuvre et du Maire de Bordeaux, a conduit à rechercher une autre solution garantissant la pérennité des installations.

La solution de pose de pavés, consistant en l'application entre pavés de joints mastic P3J sur support bitumineux, a été retenue par le Maître d'œuvre et les services communautaires gestionnaires de la voirie, car ce procédé, mis en œuvre à Strasbourg dans le cadre des travaux du tramway, a fait la preuve de sa tenue dans le temps.

Cette évolution dans la mise en œuvre génère la formation de prix nouveaux négociés avec le groupement titulaire notamment sur la structure de chaussée dont le coût connaît une économie de 10 177,50 € HT et le maintien des dépenses liées à la démolition (prix 1.1) de 9 911,50 € HT et aux terrassements (prix 1.2) de 7 998,00 € HT soit un montant global de 17909,50 € HT.

La mise en œuvre de la solution P3J génère des prix nouveaux, relatifs aux travaux de structure de chaussée, la pose des pavés et du joint P3J, dont le montant s'élève à 494 938,00 € HT.

Les travaux initialement prévus, hors coût de démolition et de terrassements, qui ne seront pas réalisés s'élèvent à 195 327,50 € HT.

Le coût de ces travaux se monte donc à 299 610,50 € HT

Sciage de pavés :

Afin de ne pas retarder l'avancement des travaux de pavage de la plate forme du tramway sur le parvis de la gare, il est nécessaire de fournir des pavés de 8 cm d'épaisseur aux entreprises sous maîtrise d'œuvre TISYA. Ce qui nécessite le transport des pavés disponibles de 14x20x14 et leur sciage à une dimension de 14x20x8.

Coût de cette prestation non prévue au marché : 11 250,00 € HT

Marquage peinture :

Des travaux de marquage au sol s'avèrent nécessaires pour la matérialisation des zones de stationnement des taxis, navette Aéroport et des bus Trans Gironde.

Coût de cette prestation *non prévue au marché* : 2 310,00 € HT

Fourniture de dalles calcaires d'épaisseur 16 cm :

Pour prendre en compte des demandes d'utilisation de la SNCF des parvis nord et sud, les surfaces de circulation poids lourds sur dallage calcaire doivent être aménagées. Ce qui entraîne la fourniture de dalles calcaires d'une épaisseur de 16 cm.

Coût de cette prestation non prévue au marché : 20 700,00 € HT

Fourniture et pose d'un bâti acier pour réseau EP :

En réseau de la faible épaisseur de structurelle entre la dalle de couverture du parc de stationnement et le revêtement du parvis sud, la pose d'un collecteur classique s'avère impossible. Suivant les conditions d'exécution imposées par la Lyonnaise des eaux, un bâti en acier plus plat, mais présentant les mêmes caractéristiques de débit que le collecteur prévu, doit être réalisé afin de permettre le raccordement au réseau.

Cette modification entraîne des prix nouveaux arrêtés avec les services et le concessionnaire et une variation de quantité de la canalisation en prévue.

Coût de cette prestation non prévue au marché (fabrication et pose du bâti acier) : 9 248,50 € HT

La quantité de canalisation en BA Ø 300 non utilisée représente un montant de 1 855,00 € HT

Le coût de ces prestations se monte donc à 7 393,50 € HT

Sondage rue Charles Domercq:

Lors de la préparation des travaux du parc de stationnement, tous les sondages en pied d'immeubles n'avaient pu être faits en raison de la gêne que cela aurait procurée aux commerces riverains (Hôtel, brasserie). Ces sondages doivent toutefois être réalisés afin de connaître la profondeur des fondations des bâtiments concernés.

Coût de cette prestation non prévue au marché : 4 500,00 € HT

Aménagement du bassin d'agrément :

Le projet de bassin établi par le maître d'œuvre en charge de l'aménagement, prévoyait une diffusion de brouillard. A la demande de la Ville de Bordeaux, gestionnaire de cet ouvrage, ce dispositif est remplacé par un système de 34 jets d'eau à pression variable et un ensemble de spots aquatiques lumineux. Le local technique de commande doit être modifié en conséquence.

Le coût des prestations nouvelles s'élève 123 146,30 € HT

La modification du projet entraîne l'abandon des prix initiaux pour un montant de 28 090 € HT

Le coût des travaux se monte donc à 94 166,30 € HT

Il est à noter que cette prestation est entièrement financée par la Ville de Bordeaux.

Eclairage public et électrification : 49 889,70 € HT

Le service mise en lumière de Bordeaux ayant demandé que de nouvelles normes soient respectées, les longueurs et les sections des câbles s'en trouvent modifiées. Par ailleurs, de nouvelles prescriptions ERDF entraînent également des adaptations des deux poste de d'alimentation.

Ces demandes entraînent des prix nouveaux mis au point en concertation avec les services et ERDF, ainsi que des variations des quantités prévues au marché.

La prise en compte de ces diverses directives génère des prix nouveaux dont le montant global s'élève à 66 088,20 € HT.

Elle entraîne également l'abandon de certains prix initiaux pour un montant de 16 198,50 € HT.

Le coût des travaux se monte ainsi à 49 889,70 € HT

Fourniture de dalles de quai : 3 657,60 € HT

Le quai bus sur le parvis sud situé le long du tramway, devant être rallongé à la demande du maître d'ouvrage, le groupement titulaire doit fournir les dalles de revêtement correspondant à l'augmentation de la surface de quai. Ce qui entraîne une réduction de la surface prévue pour la pose de pavés sur cet espace et une augmentation de la surface prévue pour la pose des dalles.

Coût des dalles : 2880,00 € HT

Diminution de la surface de pose de pavés : 1 742,20 € HT

Augmentation de la surface prévue pour la pose des dalles : 2 520,00 € HT

Le coût de ces travaux se monte ainsi à 3 657,60 € HT

Evacuation de l'îlot E d'Armagnac :

La base vie a été installée sur l'îlot E d'Armagnac, terrain mis à disposition par la Ville de Bordeaux.

Or, cette dernière a récemment demandé que les lieux soient évacués en raison de la mise en œuvre d'un projet immobilier sur ce site.

Coût de cette prestation non prévue au marché : 30 429,25 € HT

Réalisation des nouveaux édicules de ventilation pour le groupe électrogène :

Initialement prévus au marché de travaux d'aménagement des espaces publics, ces prestations sont confiées au groupement GTM en raison de leur technicité. Il s'agit en effet de déplacer les dispositifs de ventilation du parc dont les édicules d'extraction sont implantés sous la halle couvrant les quais du tramway et des bus interurbains.

Coût de cette prestation prévue au marché, mais qui ne sera pas réalisée : 29 750,00 € HT

Le tableau ci-dessous, donne en synthèse le montant global de l'avenant qui s'élève à 512 156,75 € HT, soit 612 539,47 € TTC, ce qui représente une augmentation de 12, 22 % du montant initial du marché.

Prestations	Prix nouveaux	Plus value	Moins value	Base marché
Planches d'essai	18 000,00	-	-	18 000,00
Sciage de pavés	11 250,00	-	-	11 250,00
marquage provisoire	2 310,00	-	-	2 310,00
Plus value dalles calcaire 16 cm	20 700,00	-	-	20 700,00
Pose de pavés avec mastic P3J	494 938,00	-	-195 327,50	299 610,50
Fourniture et pose d'un bâti acier	9 248,50	-	-1 855,00	7 393,50
Sondages rue Charles Domercq	4 500,00	-	-	4 500,00
Eclairage public et électrification	66 088,20	30 998,00	-47 196,60	49 889,60
Fourniture de dalles de quai	2 880,00	2 520,00	-1 742,40	3 657,60
Evacuation de l'îlot E d'Armagnac	30 429,25	-	-	30 429,25
Réalisation nouveaux édicules de ventilation	-	-	-29 750,00	-29 750,00
	660 343,95	33 518,00	-275 871,50	417 990,45
Bassin d'agrément (financement Ville de Bordeaux)	123 146,30	-	-28 980,00	94 166,30
Total HT	512 156,75			
Tva	100 382,72			
Total TTC	612 539,47			

Le montant du présent avenant porte le montant du marché à 4 702 029,30 € HT soit 5 623 627,04 € TTC.

Prolongation du délai d'exécution

Considérant un ensemble d'évènements ayant retardé l'exécution du marché, notamment les interventions des concessionnaires de réseaux, il a été accordé une prolongation du délai d'exécution de 31 semaines, ce qui porte la date de fin des travaux au 18 décembre 2009. Les prestations décrites au travers du présent avenant s'inscrivent dans cette prolongation de délai.

Le montant de l'avenant dépassant de plus de 5 % le montant du marché initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 1995-127, modifiée par l'article 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 01 juillet 2009.

En application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés- 6^{ème} étage.

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver le projet d'avenant n°1 au marché n°07157U, et autoriser Monsieur le Président :

- à signer ledit avenant d'un montant de 612 539,47 € T.T.C , portant ainsi le montant du marché considéré à 5 623 627,04 € TTC.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 27 JUILLET 2009

M. GÉRARD CHAUSSET